



Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 236/2026

AU GROUPE TELECOM.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/SLBJ/154/2025, conclu avec le Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, pour un montant total hors taxe dollars américains cinq millions neuf cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-cinq (USD 5 925 525) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quarante et un mille quatre cent septante-huit, soixante-sept centimes (USD 41 478,67), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 10/08/2026

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement



Directeur Général

0000236